



Buxières  
Buxerulles  
Woinville

# COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

## BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

[www.buxieres-sous-les-cotes.fr](http://www.buxieres-sous-les-cotes.fr)

### BULLETIN N° 67 du 20 novembre 2015

**À ELODIE, JEAN-JACQUES, HALIMA, NICK, THOMAS, CHLOE, KEIRHEIDDINE, EMMANUEL, JORGE, QUENTIN, LUDO, ANNE, CIPRIAN, BAPTISTE, ASTA.... ET TANT D'AUTRES QUI ONT CROISE EN CE VENDREDI SOIR FUNESTE, LA ROUTE DES TERRORISTES, ASSASSINS DE LA DEMOCRATIE ET DE LA LIBERTE, TROUVANT A SE DEPASSER DANS LA MORT PLUTOT QUE DANS LA JOIE DE VIVRE ET LA CREATIVITE.**

**LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE BUXIERES-SOUS-LES-COTES, VENUS EN NOMBRE, LEUR ONT RENDU HOMMAGE LUNDI 16 NOVEMBRE A 12H DEVANT LA MAIRIE.**

« Nos ennemis, nous ne les craignons pas davantage que nous ne les respectons, mais nous devons craindre les sentiments qu'ils pourraient nous inspirer, le sentiment de la peur, qui dénature, de la colère, qui défigure, et du doute, qui divise. Nous ne leur ferons pas l'honneur de la peur, mais ils nous trouveront sur nos gardes. Nous ne leur ferons pas non plus l'honneur de la colère, mais ils nous trouveront implacables. Nous ne leur ferons pas l'honneur de douter mais ils nous trouveront attachés à ce dialogue démocratique qu'ils détestent. »

*Anne HIDALGO,*

*Extrait de son discours, prononcé le 18 novembre lors du rassemblement des maires à Paris.*

Vous pouvez lire les discours de la séquence solennelle du 18 novembre et les différentes interventions sur le site : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

Les Préfets ont réuni les maires pour préciser les conditions des décisions prises par l'Etat à la suite des attentats. Etat d'urgence, Plan Vigipirate, Plan de prévention contre la radicalisation et lutte contre la délinquance. En Meuse, la réunion a eu lieu vendredi 20 novembre. Le Préfet a indiqué qu'aucun signalement inquiétant n'existait à cette date en Meuse et le Directeur Départemental des Services de L'Education Nationale en Meuse a également fait savoir qu'aucun incident n'avait eu lieu lors de la minute de silence.

Il existe un dispositif de veille obligatoire pour les villes de plus de 10000 habitants dont la mise en place serait intéressante à étudier à l'échelle intercommunautaire.

Pour toute information, Madame le Maire se tient à votre disposition et vous pouvez consultez les sites suivants :

[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr) rubrique menaces terroristes et [www.stopdihadisme.gouv.fr](http://www.stopdihadisme.gouv.fr)

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2015**  
Absents excusés : FLOQUET Amandine (pouvoir à BEIRENS Odile), FRANÇOIS Elisée (pouvoir à PHILIPPE Vincent).

**Programme des coupes de bois pour l'année 2016** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette et le martelage des coupes suivantes : **Parcelles n ° 12, 31, 41, 47 et 61.**

En outre le Conseil Municipal décide : la vente en bloc et sur pied des parcelles : **12, 31, 41, 47 et 61** et la délivrance pour l'affouage du taillis, des petites grumes, des arbres de qualité chauffage et éventuellement des houppiers dans la parcelle : **12.**

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code Forestier, le Conseil Municipal :  
-décide que l'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied et sous la responsabilité de 3 garants :

- POLIN Jean-Patrick, FRANÇOIS Elisée, MOUSSEAU Alexandre,

-fixe :

-le mode de partage par feu,

-le délai d'abattage au 15 avril 2016,

-le délai de vidange au 30 septembre 2016.

**Convention avec le SDIS** : Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la capture des animaux errants et leur transport vers la SPA de l'étang Bleu à THIERVILLE s/Meuse (avec laquelle la commune a également signé une convention pour l'accueil des animaux errants).

Cette convention est à renouveler et le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité son renouvellement aux conditions énoncées dans celle-ci. Ainsi, le Conseil Municipal accepte les futurs coûts d'intervention et de transport que le SDIS appliquera et qui sont actualisés chaque année.

**Convention avec le Syndicat des bouilleurs de crus de Buxerulles** : Le Maire rappelle que le Syndicat des Bouilleurs de Crus de Buxerulles utilise le local communal sis 092 AA 36 à Buxerulles pour son activité de distillation.

Après en avoir délibéré et après en avoir défini les termes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place une convention de mise à disposition de ce local entre la commune et le Syndicat (notamment un loyer de 45 € par an, électricité et eau à la charge du Syndicat).

**Convention avec le Syndicat des bouilleurs de crus de Buxières** : Le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 1999 et la convention qui l'accompagnait et qui définissaient les conditions de mise à disposition d'une partie du lavoir situé rue de la Fontaine à Buxières sous les Côtes au Syndicat des Bouilleurs de Crus de Buxières pour son activité de distillation.

Après en avoir délibéré et après en avoir redéfini les termes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention de mise à disposition entre la commune et le Syndicat des Bouilleurs de Crus de Buxières.

*-Le détail de ces deux conventions est tenu à la disposition des habitants au secrétariat de mairie.-*

**Contrat d'entretien de l'orgue de l'église de Buxières :** Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, décide à l'unanimité, de renouveler le contrat d'entretien de l'orgue de l'église de Buxières avec la société MAXI-ORGUES SARL de PETANGE représentée par Madame Françoise GOMREE, facteur d'orgues.

Il est prévu une visite par an, avec une fois sur deux un entretien partiel de 500 € TTC et un entretien complet de 702 € TTC (en 2016). Un compte rendu des interventions sera transmis à la mairie.

**Achat de terrain :** Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Monsieur Jean-Paul HENRY et son frère de vendre le terrain cadastré 092 ZA 20 lieudit « Chichouy » d'une contenance de 21a 95ca à la commune de Buxières-sous-les-Côtes. Le prix de vente proposé par Messieurs HENRY est de 1 300 € frais de notaire à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de se rendre acquéreur de la dite parcelle aux conditions énoncées ci-dessus. Le notaire chargé d'établir l'acte correspondant sera la SCP PAQUIN BALEZEAUX de Verdun (55), notaires des propriétaires.

**Exploitation d'arbres menaçants :** Le Maire rappelle au Conseil Municipal les arbres situés sur le territoire de Woinville qui peuvent potentiellement tomber sous l'action d'un coup de vent ou d'une tempête. Afin de prévenir ce genre d'accident la commune a décidé de les faire abattre, exploiter et enlever en les proposant, au plus offrant, aux habitants de la commune par le biais du bulletin communal.

La commune a reçu deux offres et c'est Monsieur Daniel THENOT de Buxières qui a offert la somme de 200 € TTC qui en assurera l'exploitation.

**Vente d'un lot de bois en surplus :** Le Maire rappelle au Conseil Municipal le lot de bois en surplus d'environ 40 stères resté sur la parcelle n° 44 que la commune a proposé au plus offrant par le biais du bulletin communal.

Une seule personne s'est fait connaître comme étant intéressée il s'agit de Monsieur Hubert LOMBARD demeurant à Woinville qui a offert la somme de 35 € TTC pour le lot.

Compte tenu des difficultés de débardage de ce lot, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'offre de Monsieur Hubert LOMBARD.

**Travaux de débroussaillage par le SIELL :** Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat (SIELL) demande l'autorisation de débroussailler une partie du chemin de l'ancienne voie ferrée entre Buxières et Heudicourt du fait de la présence du réseau d'adduction d'eau potable.

Le SIELL explique que ces travaux sont nécessaires pour faciliter une éventuelle intervention sur le réseau. Il s'engage à supporter tous les frais liés à ces travaux de débroussaillage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le SIELL à effectuer ces travaux dans les termes indiqués.

**Sites NATURA 2000** : Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Buxières compte sur son territoire des sites inscrits sur 2 zones Natura 2000 : le complexe éclaté des Hauts de Meuse et celui du Lac de Madine et étangs de Pannes.

La Chapelle des Bures et les Roches font partie du « complexe éclaté des Hauts de Meuse ». L'ensemble des parcelles ceignant la Chapelle des Bures et délimité par le chemin d'exploitation dit des Bures, est propriété de la commune.

Les Roches sont propriétés privées.

Ces espaces présentent un intérêt écologique fort, en particulier un milieu thermophile qui est en train de se refermer. D'autre part, la Chapelle des Bures offre un panorama exceptionnel sur l'enfilade des Côtes de Meuse, la plaine de la Woëvre et le lac de Madine. Celui-ci est fortement réduit par des résineux et des feuillus qui se sont développés.

La reconquête de ces milieux et l'ouverture du panorama constituent des atouts à valoriser pour la commune tant du point de vue écologique que pédagogique et touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de mener un projet de reconquête des pelouses calcaires dans le cadre du dispositif N2000 sur le site de la Chapelle des Bures et de valorisation de celles-ci avec le concours du Parc naturel régional de Lorraine et en concertation avec l'ONF. Il charge également Madame le Maire d'étudier la possibilité d'étendre l'action au site privé dit Les Roches.

## INFORMATIONS

### TRAVAUX SUR LA RD 119

**Du 23 novembre au 14 décembre 2015 inclus**, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans les 2 sens, sur la **route départementale n° 119** (route entre Woinville et Saint-Mihiel) en sortie d'agglomération de Saint-Mihiel en raison de travaux d'abattage d'arbres dépérissant situés sur les accotements de cette route. Vous pouvez consulter l'arrêté départemental dans les tableaux d'affichage de chaque village.

### TNT HAUTE DÉFINITION

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD) le 5 avril 2016 pour la région parisienne. Pour notre région cela se fera plus tard, sans précision de date exacte. Vous pouvez d'ores et déjà tester si votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :

-vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4) **ou** vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57. Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper.

Retrouvez tous les détails des aides et la possibilité de faire une simulation en ligne sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) ou au Centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local).

### TIRAGE AU SORT DES PORTIONS D'AFFOUAGES

**Vendredi 27 novembre 18h 30.** Salle de la mairie de Woinville.

## **HAUT DÉBIT**

La municipalité a rencontré Monsieur DECLOQUEMENT de la société Orange le 14 octobre dernier. Il a confirmé l'étude de l'installation de la fibre optique courant 2016 pour un débit de 20 Mégas. La décision d'Orange sera connue fin novembre.

## **CHANTIER SUR LE SITE NATURA 2000 DE LA CHAPELLE DES BURES**

Dans le cadre du projet de reconquête de la pelouse calcaire et d'ouverture du site panoramique de la chapelle des Bures, un premier chantier de débroussaillage autour du promontoire est programmé **mercredi 25 novembre**. Grâce au partenariat du Parc naturel régional de Lorraine avec l'enseignement agricole, nous accueillerons des élèves de la Maison Familiale Rurale de Damvillers en formation Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et Forestiers. Ce chantier sera réalisé par eux au titre d'atelier pédagogique comptant pour leur cursus de formation. Il sera encadré par le Parc naturel régional de Lorraine et les enseignants de la MFR.

L'ouverture du panorama est prévue dans le programme de coupes de bois avec l'ONF au printemps 2016.

## **ÉTUDE DE LA RÉVISION DU POS EN PLAN LOCAL D'URBANISME**

L'étude est lancée. La première phase de travail consiste avant toute chose à faire un état des lieux : recueil des données, études et règlements existants dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'habitat, de la démographie, du patrimoine bâti, des équipements, de l'eau et l'assainissement, du réseau routier, de l'environnement, du tissu économique, de la collecte des déchets. Ces éléments vont permettre de mettre en évidence les spécificités et les richesses patrimoniales de la commune et d'en dessiner les enjeux.

Nous pourrons bientôt établir le calendrier et préciser les étapes auxquelles les habitants seront associés.

## **TRAVAUX DE RENFORCEMENT EDF**

Les travaux prévus à Buxières et à Buxerulles auront lieu **jeudi 26 novembre**. Une coupure d'électricité est prévue entre **13h30 et 17h30**.

## **BUS SCOLAIRE À WOINVILLE**

Les enfants allant à l'école à Vigneulles le matin sont obligés de se tenir sur le trottoir étroit de la rue principale où les véhicules roulent vite pour attendre le bus. En accord avec le transporteur et les services du Département, un test est mené avec les chauffeurs pour qu'ils chargent les élèves de l'autre côté de la rue soit à hauteur de l'arrêt de bus. Pour cela, il est demandé **aux riverains de ne pas stationner leurs véhicules pendant la période scolaire** aux horaires de prise en charge des enfants **soit le matin de 7h à 7h25** et le soir **de 17h 30 à 17h45**.

## **APPEL A CANDIDATURES**

La SAFER Lorraine rétrocède ou échange les parcelles suivantes : les Fossés ZA 0145 A de 4a70ca (terres) et ZA 0145 B de 5a70ca (vergers) ; les Mazelots ZA 0053 de 46a50ca (vergers). Informations auprès de la SAFER Lorraine Tél : 03 29 79 30 44.

BP 10044 les Roises - Savonnières-devant-Bar - 55001 Bar-le-Duc.

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature au plus tard **le 30 novembre 2015**.

## **STAGE FOSSÉS**

Pour mieux connaître le rôle des fossés des points de vue de leur contribution à la régulation et à la phyto-épuration des eaux, à la biodiversité et aux corridors écologiques, la commune propose un stage à un-e étudiante en Environnement.

Pour accueillir ce-tte stagiaire qui peut venir d'une autre région, un petit meublé à louer dans la commune ou aux environs lui sera nécessaire.

**Période : mars à juillet /août 2016.**

Si vous connaissez un logement disponible, merci de bien vouloir en informer le secrétariat de mairie ou Odile BEIRENS.

## **ÉLECTIONS RÉGIONALES**

Les élections régionales auront lieu le **dimanche 6 décembre pour le premier tour** et le **dimanche 13 décembre pour le second tour**. Les bureaux de vote seront ouverts dans chaque village comme à l'accoutumée. Nous faisons appel aux bonnes volontés pour nous aider à tenir ces bureaux.

## **CASSE TÊTE !**

Dans nos villages, nous retrouvons au moins deux fois une « rue de la fontaine » et une « grande rue ». C'est la cause de nombreuses mauvaises distributions de courriers et de colis ! Aussi est-il plus simple d'indiquer dans vos libellés d'adresse de livraison le nom du village habité avant celui de la commune principale.

Par ailleurs, n'hésitez pas à renvoyer les transporteurs qui cherchent leur route vers les panneaux d'information.

## **L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE BUXIÈRES, BUXERULLES, WOINVILLE VOUS PROPOSE**

**Samedi 12 décembre à 20h30 à la salle communale à Buxières** : Conférence sur la symbolique des tombes du 19<sup>ème</sup> siècle des cimetières de la commune par Jean-Luc Vuillaume et Christine Hion.

**Samedi 5 décembre à 14h30, rendez-vous à la fontaine de Buxerulles** : Saint-Nicolas sera accompagné de magiciens.

**La tradition de l'arbre de Noël** décoré dans le village sera à nouveau à l'honneur. L'association et la commune installeront la décoration dans l'arbre situé à l'entrée de Woinville ; l'année prochaine nous le ferons à Buxerulles et ensuite à Buxières.

## **ILLUMINATIONS DE NOËL**

Les illuminations commenceront le 4 décembre. La nouvelle réglementation prévoit la mise en lumière jusque 1h du matin. Puis de 6h à 8h.

## **FÊTE DE LA BIÈRE À MADINE**

Les 28 et 29 novembre prochain au Lac de Madine (Nonsard) aura lieu la Fête de la Bière et de l'amitié franco-allemande.

Nombreuses activités de 10h à 17h.

Marche gourmande et ventes de divers produits. Renseignements au 03.29.89.32.50

Odile BEIRENS